

## 6585 - existe-t-il une invocation pour avoir une bonne épouse ou un bon mari ?

---

### La question

Existe-t-il une invocation ou un verset que l'on doit dire ou lire pour avoir une bonne épouse ou un bon mari dans l'avenir ?

Quels sont les critères que la personne doit prendre en considération pour faire un bon choix ?

La personne peut-elle se servir du Coran pour réaliser son objectif ?

### La réponse détaillée

D'après ce que l'on sait, il n'a pas été rapporté du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) une invocation spéciale concernant cette question. Ce que vous devez faire, c'est demander à Allah de vous donner une bonne épouse.

En outre, le Prophète nous a enseigné l'invocation de la consultation du sort qui consiste à demander à Allah de choisir pour nous ce qui est le meilleur pour notre religion et notre vie en ce bas monde.

Voici l'invocation : « Djâbir ibn Abd Allah ( qu'Allah soit satisfait d'eux) rapporte que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) leur enseignait les invocations pour la consultation du sort de la même manière qu'il leur enseignait les versets du Coran. Il leur disait : « lorsque l'un de vous voudra décider d'une affaire, qu'il accomplisse deux raka' – autres que la prière rituelle- et dise : Ô Allah! je te demande de me guider dans mon choix par ta science, je cherche la puissance à ta toute-puissance, je te demande de me favoriser, car tu peux tout et je ne peux rien, tu sais tout et je ne sais rien, tu connais très bien les choses cachées. Ô Allah ! Si tu sais que dans cette affaire ( et il l'énonce d'une façon précise) il doit résulter du bien pour moi, pour ma religion, ma subsistance et dans la vie future, décrète le pour moi et rends-moi la tâche facile; si tu sais qu'il doit en résulter un mal pour moi, pour ma religion, pour ma subsistance et pour ma vie future, détourne-moi de cela et détourne-la de moi, accordes-moi le bien où qu'il soit, ensuite agrées-la de ma part. (rapporté par Al-Boukhari).

Par ailleurs, les deux critères les plus déterminants dans ce choix sont la piété religieuse et la bonne moralité. En ce qui concerne le mari, le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a recommandé aux parents ce qui suit : « **Si quelqu'un dont la foi et la moralité vous ont convaincu demande votre fille en mariage donnez la lui, car en ne le faisant pas, cela peut devenir source de tentations et de grande débauche sur terre.** ». (rapporté par At-Tirmîzî 1084 et Ibn Mâdja 1967).

Pour ce qui est de l'épouse, le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a fait la recommandation suivante : « **On épouse une femme pour quatre raisons : pour sa richesse, pour la noblesse de sa famille, pour sa beauté physique et pour sa piété religieuse ; mais, atteignez le succès avec celle possédant la piété religieuse.** ». (rapporté par Boukhari 8402 et Mouslime 1466).

Hafiz ibn Hadjar dit : « ce qui est approprié pour un homme de foi et de raison c'est de privilégier le critère de la piété religieuse dans tous ses choix, notamment celui qui implique un long compagnonnage. C'est pourquoi, le Prophète a conseillé de choisir celle possédant la piété religieuse, cette dernière étant l'ultime objectif. Voir Fateh al-Bârî 9135

En ce qui concerne le deuxième volet de la question relatif à l'utilisation du Coran pour guider son choix, sachez que c'est totalement interdit, si cela devait se faire sous forme de divination. Parmi les procédés de divination inventés, il y a celui consistant à choisir, par hasard, une page du Coran et de regarder ensuite les versets qui s'y trouvent. Si on tombe sur un verset évoquant la miséricorde ou la récompense, on considérera que le projet que l'on veut réaliser apportera du bien ; et vice versa. Ce procédé n'a aucun fondement dans l'Islam ; c'est un procédé satanique qui vise à tromper les serviteurs d'Allah et croyants.

Cependant, s'il entend par consultation du Coran, le respect et le suivi des recommandations du Coran, cela sera synonyme de bonheur et de félicité sans commune mesure. Car, en cela, il fait montre de son respect envers les enseignements du Coran et de la Sunna. C'est d'ailleurs là, la seule voie qui mène vers la bonne conduite et le salut le jour du jugement dernier. Allah, le Très Haut dit à ce propos : « **Certes, ce Coran guide vers ce qu' il y a de plus droit, et il annonce aux croyants qui font de bonnes œuvres qu' ils auront une grande récompense.** » (Coran,

2 : 2). Il dit également : « **Certes, ce Coran guide vers ce qu' il y a de plus droit, et il annonce aux croyants qui font de bonnes œuvres qu' ils auront une grande récompense,** » (Coran, 17 : 9).

Allah le sait mieux.